

LPPR : F. Vidal annonce des revalorisations salariales et indemnitaires pour les débuts de carrière

Paris - Publié le mercredi 22 janvier 2020 à 11 h 55 - Actualité n° 173169

- À partir de 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférences sera recruté « à hauteur d'au moins deux Smic [3 078,84 € bruts sur la base 2020], contre 1,3 à 1,4 Smic aujourd'hui » ;
- 26 M€ seront consacrés en 2021 à « la remise à niveau des débuts de carrière », soit un « gain de 2 600 à 2 800 € bruts sur un an » en moyenne pour les nouveaux maîtres de conférences qui seront recrutés l'année prochaine ;
- et 92 M€ seront consacrés à la revalorisation indemnitaire « qui permettront également de garantir que les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés au cours des dernières années ne seront pas perdants ».

Telles sont les « premières décisions prises par le Gouvernement » et annoncées par [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri, dans son discours des vœux à la communauté de l'Esri au Musée de l'Homme (Paris), le 21/01/2020. Il s'agit de « donner un coup d'arrêt [au] lent décrochage des métiers de la recherche, à l'œuvre depuis 30 ans ».

« Le seul enjeu, le véritable enjeu, c'est de remettre des moyens, beaucoup de moyens même, dans notre système de recherche qui en manque tant. C'est cela, la LPPR, c'est le début d'un cycle de réinvestissement historique, d'un réinvestissement qui a vocation à irriguer l'ensemble du tissu scientifique, l'ensemble des disciplines et des thématiques, sans exclusive », déclare la ministre.

Sur les modalités de mise en œuvre des primes, Frédérique Vidal annonce qu'elles seront discutées le 22/01 dans le cadre d'une rencontre avec les organisations syndicales et les conférences d'établissements, afin de « construire des dispositifs indemnitaires solides, qui reconnaîtront la diversité des missions et des activités ».

« Ici et là, certains s'interrogent sur les projets du Gouvernement, annoncent la disparition des maîtres de conférences et montent en épingle tout et rien à la fois », déclare encore Frédérique Vidal. Si « la question de la création de nouvelles voies de recrutement se pose »,

elles « ne sont pas là pour prendre la place des autres, et l'idée même qu'on puisse imaginer se passer de nos maîtres de conférences est à mes yeux invraisemblable ».

Côté calendrier, la ministre annonce une présentation au Parlement du projet de LPPR d'ici « quelques semaines ». Selon les informations de News Tank, la LPPR sera présentée au parlement au plus tard en avril 2020. La ministre précise par ailleurs que si « des choses vont relever de la loi, beaucoup d'autres relèveront de circulaires, décrets, etc. Ce qui est important, comme j'ai fait pour la loi ORE, c'est de bien expliquer ce qu'on va faire à chaque article de loi », dans l'étude d'impact.

Interrogée sur le dépôt d'une candidature collective à la présidence du Hcéres par une centaine de chercheurs et E-C le même jour au ministère, Frédérique Vidal indique qu'elles ont été reçues : « Nous allons regarder ce que contiennent ces enveloppes et ce que nous faisons. Il y a un minimum de critères [pour le poste], tous les candidats ne passent pas l'oral pour être sélectionnés, donc nous allons étudier tout cela. »

Carrières scientifiques : « une revalorisation d'ensemble va s'engager »

« Nous ne nous contenterons pas de donner la priorité aux jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs et à leurs conditions d'entrée dans les carrières », précise la ministre. Pour elle, « c'est une revalorisation d'ensemble qui va s'engager avec la LPPR, qui doit nous permettre d'apporter des réponses durables à la question de l'attractivité des métiers et des carrières de la recherche comme de l'enseignement supérieur ».

Régime indemnitaire : harmoniser et repenser les outils

La ministre pointe aussi dans son discours que « la faiblesse, pour ne pas dire la quasi-inexistence pour les chercheurs et enseignants-chercheurs du régime indemnitaire, nous ont rendus incapables de reconnaître la diversité des missions exercées tout au long d'une carrière et nous savons tous à quel point les engagements sont diversifiés ».

« *D'une université à l'autre, d'un organisme à l'autre, les mêmes missions, les mêmes fonctions donnent ou ne donnent pas lieu au versement d'une prime, dont le montant peut varier du tout au tout* », ajoute-telle.

Et de préciser qu'« il ne s'agit pas de tout uniformiser et de plaquer des solutions toutes faites ou de bousculer ce qui fonctionne. Mais il est indispensable d'harmoniser et de repenser les outils permettant la reconnaissance que nous devons collectivement aux enseignants-chercheurs et chercheurs, aux ingénieurs et aux techniciens, à tout le personnel support et soutien de nos établissements ».

En marge de ses vœux, la ministre indique à la presse que le nombre de personnes concernées par la revalorisation indemnitaire annoncée sera discuté avec les syndicats le 22/01/2020. « Ce que j'ai pour le moment ce sont les enveloppes et les objectifs de ces enveloppes : la répartition fait partie des choses [qui seront] discutées en multilatérale ».

De « nouvelles voies » de recrutement

Pour la ministre, les questions des personnels de soutien à la recherche, du contrat doctoral, du statut des post-doctorants, de l'âge de recrutement « méritent également d'être posées, tout comme celle de la création de nouvelles voies de recrutement ».

Ces nouvelles voies de recrutement « doivent venir en plus et offrir des occasions en plus dans des disciplines et pour des profils pour lesquelles elles font sens. Et il va de soi qu'elles ne peuvent se concevoir sans une forme de stabilité. Sinon, ce serait rajouter de la précarité à la précarité. Cela n'aurait pas de sens ».

Le souhait de la ministre est que chaque jeune chercheur :

- « puisse désormais savoir, depuis le début, où il va ;
- sache qu'il pourra, s'il le souhaite et s'il va au bout de son ambition scientifique, poursuivre ses travaux en France, et ce, dans des conditions qui permettent d'échapper à la succession de contrats courts qui fait, hélas, le lot commun des entrées dans la carrière en France aujourd'hui ;
- constate dès le début de sa carrière qu'il trouvera en France les mêmes opportunités que celle qu'il pourrait saisir en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux États-Unis ».

Des sujets encore sur la table

Interrogée par News Tank pour savoir si d'autres points sensibles, notamment sur les 192 heures de service d'enseignement obligatoire ou la suppression du CNU, étaient encore sur la table, la ministre répond que « lorsque les choses sont arbitrées, elles sont annoncées. Tout le reste est encore en train d'être arbitré ».

Frédérique Vidal ajoute que « le sujet sur la table aujourd'hui qui était le plus prégnant, celui dont je suis convaincue, c'est qu'on ne peut plus continuer à recruter des gens titulaires d'un doctorat et qui ont fait plusieurs postdocs à 1,3 Smic. Prenons les choses dans l'ordre, ça me paraît important. »

Accès aux financements : pas de tri entre les disciplines

Frédérique Vidal « assume que cette loi fasse évoluer les choses, car je le crois nécessaire. J'en suis convaincue : le taux de succès à l'ANR ne produit pas moins de découragement et de gâchis que le tirage au sort d'APB ou que l'entonnoir de la Paces ».

Selon elle, on ne peut pas se satisfaire d'une situation où des communautés « ont le sentiment que leur discipline, leur laboratoire ou leur recherche ne parviennent pas à accéder aux financements ou pire encore considèrent que la nature même des outils de financement les exclut et qu'ils ne sont pas pensés pour eux ».

L'enjeu, ce n'est pas de hiérarchiser entre ces habitudes et ces besoins. Ce n'est pas de faire un quelconque tri entre les disciplines. Ce n'est pas de relancer les vieux débats, « universités versus organismes », « écoles versus universités », « financement récurrent versus financement sur projet ».

 **Taux de succès à l'ANR :**
découragement et gâchis

Pour elle « L'objectif, ça n'est pas, comme je l'entends dire de façon caricaturale, de façon si éloignée de la capacité de réflexion et de débat qui caractérise notre communauté, d'arroser là où c'est déjà largement mouillé, mais bien de permettre à tous ceux qui poussent leur recherche, mû par l'exigence intellectuelle et qui, pour telle ou telle raison, ne parviennent plus à la financer, d'accéder enfin aux financements par des voies diverses où chacun trouvera son compte ».

IA, quantique, génomique... : plusieurs thématiques de recherche mises en avant

Selon la ministre, « donner la parole à la science, c'est rendre l'avenir plus désirable, en prenant les virages technologiques de l'intelligence artificielle, du quantique, de la génomique selon la courbe de nos valeurs et en faisant des défis numériques, énergétiques, agroécologiques, autant d'opportunités pour des transformations sociales comme économiques ».

Valorisation : « faire tomber les barrières »

Pour la ministre, la LPPR « est aussi l'occasion d'aller plus loin, de faire tomber d'autres barrières, ces barrières administratives, juridiques, culturelles qui ralentissent nos processus de contractualisation, qui alourdissent notre gestion de la propriété intellectuelle, qui complexifient l'articulation de nos dispositifs de valorisation au sein des sites, qui autorisent certains à prétendre définir ce qu'est la recherche, au détriment des aspirations et des pratiques de certains de leurs collègues ».

Organisation tripartite de l'ESR : en faire une « force »

« Universités, écoles, organismes : nous avons aujourd'hui les moyens de démontrer que cette organisation tripartite de l'ESR si propre à la France, si souvent décriée, peut devenir notre plus grande force, pourvu qu'on la laisse respirer, pourvu qu'elle se concentre sur l'intérêt général et sache tirer de son pluralisme culturel de quoi le servir au mieux », lance aussi la ministre.

Dialogue de gestion : encore du chemin à parcourir

La ministre dit aussi « pouvoir compter sur les universités pour prendre la pleine mesure de leur autonomie, pour déployer toute leur force de proposition et d'initiative dans un cadre que j'ai souhaité renouveler en profondeur au travers du dialogue stratégique et de gestion. Ce mode de relation entre l'État et ses opérateurs est un exercice nouveau, et chacun a encore du chemin à parcourir pour se l'approprier et pour adopter la bonne posture ».

« Pour les deux parties, le dialogue stratégique et de gestion est en effet une invitation à prendre de la hauteur : s'il s'agit pour l'État d'exercer sa tutelle autrement, de desserrer l'étau des normes et des contraintes administratives, de privilégier l'évaluation a posteriori sur le contrôle a priori, les établissements ont, quant à eux, à investir les marges de manœuvre ainsi libérées pour innover, pour bâtir leur stratégie, pour participer à l'essor de leur territoire ».

CPER : le montant dédié à l'Esri sera « du même ordre que le contrat précédent »

Concernant l'élaboration du prochain CPER, la ministre précise que l'envoi des lettres aux préfets est prévu pour le mois de février, et que le montant dédié à l'Esri sera « du même ordre que le contrat précédent ».

Recteurs délégués : nomination imminente

Frédérique Vidal ajoute que si elle a « souhaité confier aux recteurs de régions académiques la conduite du dialogue stratégique et de gestion en réservant à l'État les derniers arbitrages :

- ce n'est pas simplement parce que sa généralisation nécessitait de déconcentrer l'exercice ;
- c'est parce que cela fait véritablement sens : c'est là, sur le terrain, que nos recteurs doivent demain pouvoir accompagner chaque jour nos universités.

Et ils le feront d'autant plus efficacement, en lien direct avec la Dgesip et la DGRI, qu'ils seront épaulés par les DRRT, désormais placés à leurs côtés, et par les sept recteurs délégués, dont la nomination est désormais imminente ».

CTI / Hcéres : la question de la personnalité morale à l'étude

Interrogée par News Tank sur la réforme de l'évaluation et plus particulièrement l'avenir de la CTI, la ministre estime qu'il s'agit d'une question « très importante concernant l'accréditation des formations ».

« Le Hcéres demande et réclame le fait d'avoir une personnalité morale, la CTI le demande et réclame aussi. Nous sommes donc en train de travailler à la création d'une personnalité morale qui pourrait contenir des agences d'évaluation, des agences d'accréditation, des agences de certification, mais sans tout mélanger. Pour la CTI comme le Hcéres, il y a une vraie demande d'avoir une personnalité morale y compris pour certifier à l'étranger, donc on doit y travailler », ajoute-t-elle.

Un rassemblement à l'extérieur du musée et des perturbations du discours

L'événement des vœux a aussi été marqué par un regroupement plusieurs dizaines de manifestants encadrés par les forces de l'ordre devant le musée de l'Homme, notamment à la suite de l'appel du collectif « Facs et labos en lutte ! ». Deux personnes ont aussi essayé d'empêcher la ministre de démarrer son discours, dont la sociologue Johanna Siméant qui a été évacuée de la salle.

Lors du point presse, la ministre indique avoir « toujours reçu et échangé avec tout le monde. Venir pour interrompre un discours, ce n'est pas la conception que j'ai de la capacité à échanger, dialoguer, avoir un débat ; c'est ce que j'ai dit à la personne qui m'a interpellée en début du discours, on se voit quand elle veut mais pour parler. »



Jonathan Moadab

@MoadabJ

"Et on ira jusqu'au retrait !" Entre 150 et 200 professeurs et étudiants mobilisés contre la venue de Frédérique #Vidal à Paris
[#Retraites](#) [#Greve21Janvier](#) [#université](#)



453 19:42 - 21 janv. 2020

[315 personnes parlent à ce sujet](#)

*"Et on ira jusqu'au retrait !" Entre 150 et 200 professeurs et étudiants mobilisés contre la venue de Frédérique #Vidal à Paris
[#Retraites](#) [#Greve21Janvier](#) [#université](#) [pic.twitter.com/2Bo4zjghDg](#)*

— Jonathan Moadab (@MoadabJ) 21 janvier 2020

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Professeure des universités en Sciences de la vie	2004	2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maîtresse de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 30/09/19 à 18:52

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 03/10/19 à 12:23

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »